



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°616 du Mercredi 15 septembre 2021 - 15^{ème} année - Prix: 250 FCFA

TOGO / FLAMBÉE INQUIÉTANTE DES CAS DE COVID-19



Encore 12 mois d'Urgence sanitaire

#3

Le gouvernement vient une fois encore d'obtenir le quitus de l'Assemblée nationale hier pour la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour douze (12) mois. Cette mesure d'exception avait été décrétée avec effet immédiat le 02 avril 2020 par le Chef d'Etat togolais Faure Gnassingbé, dans le cadre des mesures visant à freiner la propagation de la Covid-19.

DÉFENSE

Réaménagement au sein de l'armée #3



PROBLÈME DE LOGEMENT

Abus dans les locations et exigence exagérée des avances sur loyer #6



Un véritable calvaire pour les locataires à Lomé

CONSEIL DE L'ENTENTE



Les Ministres de la Sécurité et des Frontières dressés contre les « Fake news » #7



ON VOUS EN OFFRE TOUJOURS PLUS!

Disponible en Agence dans la limite des stocks disponibles
Bonus 4Go valable 7 jours. Offre valable du 02 au 31 août 2021

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS



F1 MAX

KIT 4G+ + **4Go**
38 400^{FCFA} Valable 7jrs
29 000^{FCFA}



EGO+

KIT 4G+ + **4Go**
65 000^{FCFA} Valable 7jrs
45 000^{FCFA}

togocom.tg



LE CARNET

L'Etat d'urgence ! Vers la prorogation ?

Un projet de loi sera transmis mardi à l'Assemblée. La situation sanitaire demeure préoccupante. Le gouvernement souhaite avoir les mains libres pour prendre les mesures qui s'imposent afin de lutter contre la pandémie. L'état d'urgence sanitaire est une mesure exceptionnelle pouvant être décidée en conseil des ministres en cas de catastrophe sanitaire, notamment d'épidémie, mettant en péril la santé de la population. La loi de prorogation fixe la durée de l'état d'urgence sanitaire. Un décret pris en conseil des ministres peut mettre fin à l'état d'urgence sanitaire avant l'expiration du délai fixé par la loi. La situation épidémiologique est alarmante et ne cesse de se dégrader ceci en raison de la présence majoritaire du variant Delta. Si le Grand Lomé reste l'épicentre de la pandémie, celle-ci n'épargne aucun district. Face à cette situation, le gouvernement invite chacun à faire preuve de responsabilité en respectant les mesures barrières. Il a décidé d'un certain nombre de mesures restrictives destinées à freiner les contaminations. Il s'agit, notamment, de l'interdiction des manifestations culturelles, sportives et politiques pour une durée d'un mois à compter du 10 septembre, de l'interdiction des mariages civils et religieux pour un mois, de la fermeture des lieux de culte, des bars, des discothèques sur la même période. Les administrations sont invitées à privilégier les réunions virtuelles, le cas échéant, assujettir l'accès à la présentation d'une preuve de vaccination. Une preuve de vaccination sera nécessaire pour accéder aux bâtiments administratifs ; Enfin, le gouvernement invite les togolais à se faire vacciner massivement. Ces mesures seront adaptées en fonction de l'évolution de la pandémie. La bonne nouvelle ce matin c'est que suite à l'entrée en vigueur contrôlée du justificatif de Vaccination Anticovid à l'entrée des bâtiments publics, il y a de fortes affluences au niveau des centres de Vaccination. Il faut reconnaître que le contrôle des justificatifs de Vaccination ainsi que surtout la sensibilisation dans les églises hier dimanche à se faire vacciner a fait mouche. La mauvaise nouvelle c'est que cela crée des attroupements de plus de 15 personnes alors que les regroupements de cette taille restent interdits selon la communication gouvernementale car constituent des foyers potentiels de contamination... Le Togo reconstruit ses stocks de vaccins grâce aux dons (Etats-Unis, Chine, Covax) et aux achats auprès des laboratoires (Johnson & Johnson). De fait, la campagne de vaccination peut s'accélérer. Les lots sont en cours d'acheminement à Lomé et en région. L'administration s'adresse aux personnes âgées de plus de 18 ans pour les deux doses. Pour se faire vacciner, rien de plus simple, il suffit de s'inscrire en ligne, par téléphone (*844#). A ce jour, environ 250.000 personnes ont achevé leur parcours vaccinal. Une partie de la population reste toujours réticente à l'injection, pour de mauvaises raisons. Les autorités déploient un trésor d'imagination pour convaincre les togolais que seuls les vaccins permettront de diminuer les risques et de se débarrasser un jour de cette pandémie. Le Togo a lancé en mars dernier sa campagne de vaccination contre le Coronavirus. AstraZeneca, Pfizer-BioNTech, Johnson & Johnson et CoronaVac (Chine) sont injectés depuis. Les sérums reçus font partie de l'initiative Covax, de dons de la Chine (Sinovac) et de l'achat par l'Etat (Johnson & Johnson). Selon les données officielles à début septembre, 145.993 ont achevé leur parcours vaccinal (2 doses). 67.169 personnes ont reçu le Johnson & Johnson (dose unique). Le vaccin chinois a été administré à 28.519 étudiants, dont 12.808 ont reçu leur seconde dose. Les vaccinations se poursuivent. L'Etat a commandé 4 millions de vaccins Johnson & Johnson dont l'arrivée est prévue dans quelques semaines. Comme tous les autres pays, le Togo est désormais confronté au variant Delta, beaucoup plus contagieux. Autre difficulté, combattre les préjugés face à la vaccination.

LE E-COMMERCE EN PLEIN ESSOR AU TOGO : Faible accès à Internet, écosystème financier peu adapté... Malgré ces obstacles, les start-up de la vente en ligne entendent bien bousculer le marché.

Le réveil affiche 9 heures ce matin-là. Aline Lawson, l'air détendu, vient d'ouvrir sa boutique de pagnes au marché central de Lomé, Assigamé. Son premier réflexe est d'allumer son téléphone portable. La jeune commerçante vient d'ouvrir un site de vente en ligne de ses produits. Pour cette autodidacte en e-commerce qui vient de suivre une formation en entrepreneuriat numérique, amené son activité sur Internet était une nécessité. D'abord à cause de la chute des ventes de pagnes sur les étals, où les marchandes assistent impuissantes depuis de longues années à l'invasion des pagnes contrefaits chinois. Le e-commerce présente une alternative et offre une certaine respiration. Désormais, elle ne jure que par la vente en ligne de ses pagnes haut de gamme face à cette rude concurrence. « J'avais mis beaucoup de temps pour comprendre qu'il fallait innover afin d'atteindre les clients. Depuis ma formation, j'ai commencé par proposer mes pagnes et autres accessoires en ligne, notamment via mon site Web. Après seulement quelques mois, je peux dire que mes ventes ont augmenté grâce à cette nouvelle approche », rassure-t-elle d'un ton enjoué. À l'instar d'Aline, les entrepreneurs togolais sont de plus en plus nombreux à s'être engouffrés dans la brèche du commerce en ligne.

Au Togo, le secteur du commerce électronique a le vent en poupe et commence même par entrer dans les mœurs. De plus en plus de Togolais l'ont intégré dans leur quotidien. Conscientes de son importance dans l'économie du pays, les autorités élaborent des stratégies pour sa vulgarisation. Cette nouvelle donne a permis l'émergence d'une nouvelle classe d'entrepreneurs, surtout depuis le début de la crise sanitaire.

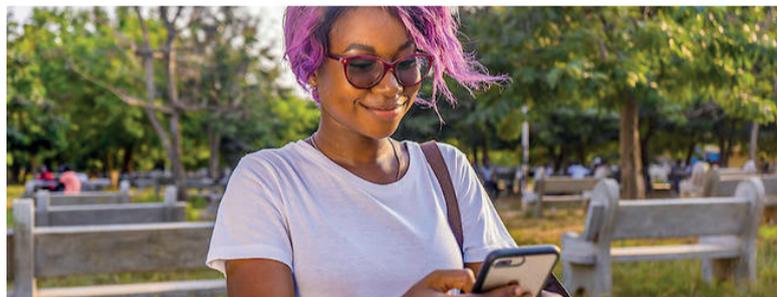
La pandémie, un accélérateur

Livraison de repas, produits pharmaceutiques, plateformes d'achat, de vente, services de paiements digitaux... Aujourd'hui, plusieurs sociétés sont à l'avant-garde. Logée dans la banlieue nord de la capitale togolaise, la société Kanyi Group fait figure de proue dans le secteur du e-commerce au Togo. Elle a lancé, en 2018, la plateforme logistique Kanyi Express spécialisée dans toutes sortes de livraison. « J'étais dans la vente de produits agricoles locaux au démarrage des activités il y a quelques années, confie Kanyi Koffi Anoumou, le PDG. Mais voyant le vide dans ce nouveau secteur d'activité en ligne, j'ai lancé Kanyi Express en 2018. » D'après lui, il ne fait aucun doute que ce secteur jouera un rôle prépondérant dans l'économie numérique au Togo. Il en veut pour preuve la hausse des activités de sa structure pendant la pandémie. « On faisait seulement une centaine de livraisons par mois au début. Aujourd'hui, on tourne autour de 5 000 livraisons de toutes sortes de produits par an, notamment repas, immobilier et autres grâce à notre service de logistique. On propose même de faire les shoppings à la place de

nos clients occupés par le travail. Le secteur du e-commerce est en plein essor au Togo, et cela va permettre l'émergence de nouveaux entrepreneurs », résume le chef d'entreprise.

Lomé, déjà attractive

L'essor du secteur du e-commerce sur le plan local résonne hors des confins du pays. Du coup, des start-up qui ont déjà fait leurs preuves dans ce secteur sur le continent n'hésitent pas à tenter l'aventure togolaise. C'est ainsi que Gozem, l'Uber africain, s'est implanté dès 2018 au Togo. La société de réservation de services de transports en ligne (taxi-motos et taxi-voitures) a franchi le cap de 2 millions de courses effectuées fin 2020. « Nous sommes très motivés par l'impact que



nous avons pu avoir en si peu de temps. Et nous sommes incroyablement heureux par le fait que chaque jour, des milliers d'utilisateurs effectuent des courses avec Gozem au Togo », juge Emeka Aje-ne, cofondateur de Gozem. Désormais, la start-up nourrit d'autres ambitions en diversifiant ses activités de services, notamment avec l'achat et la livraison.

Un écosystème à bâtir

Si les envies des clients sont désormais à portée de clics, reste que les défis sont immenses. Non seulement, les paiements en ligne via les comptes bancaires ou PayPal en autres ne sont pas encore entrés dans les habitudes des Togolais, dont la grande majorité n'est pas bancarisée, mais le système financier en place dans le pays n'est pas encore en capacité de fournir l'écosystème nécessaire. Il fallait donc innover pour l'essor du secteur en se basant sur le mobile money. C'est ainsi que pour assurer la fluidité dans les transactions en ligne, le secteur a vu naître des opérateurs d'intégrateur de services de paiement mobile fiables qui rassurent tous les acteurs, notamment les e-commerçants et les utilisateurs. Il en existe au moins quatre qui offrent leurs services au Togo et Paygate Global en fait partie. Pour bénéficier des services de cette plateforme considérée comme le premier intégrateur et leader de solutions monétiques au Togo, il suffit d'être détenteur d'un compte sur son interface. Les services de paiement mobile offerts sont moyennant des frais qui varient entre 3 % et 4 % du coût de la transaction en ligne. Pour Koffi Bonin, promoteur de cette structure lancée en 2016, le secteur du e-commerce augure de beaux lendemains car il permet aux entrepreneurs togolais de s'ouvrir vers l'extérieur. « Nous avons tous à gagner en promou-

vant le e-commerce au Togo, se réjouit-il. À Paygate Global, nous rendons désormais possible l'achat et la vente des services et biens via le mobile money pour nos clients. Nos clients disposent de portefeuilles électroniques avec lesquels ils alimentent leur compte bancaire. Donc, ils peuvent acquérir et approvisionner facilement leur carte de paiement international pour faire des transactions en ligne vers l'international », explique le directeur général de Paygate Global. La société a réalisé, en moins de deux ans d'activités, 125 000 transactions en ligne pour un montant total cumulé de 107 millions de francs CFA (environ 163 000 euros).

Des lois pour réguler le secteur
En 2017, le pays a enregistré des

transactions estimées à 342 millions de dollars. Mais selon une source proche du ministère du Commerce, ce chiffre pourrait avoir atteint le double en 2020 avec la pandémie de coronavirus. Face à cet engouement, les autorités ont décidé de mettre en place un cadre réglementaire pour réguler le secteur. Ceci, dans le but d'éviter l'usage du e-commerce pour des activités illicites. Ainsi, le pays a commencé par déployer tout un arsenal juridique pour assurer la sécurité des opérateurs des plateformes de service en ligne ainsi que les utilisateurs et réprimander tous les actes pouvant nuire au secteur de l'économie numérique.

Le Togo a successivement adopté une loi relative aux transactions électroniques en 2017 suivie de celle consacrée à la lutte contre la cybercriminalité en 2018 et enfin une loi relative à la protection de données à caractère personnel en 2019. Désormais muni de cet arsenal juridique, le pays s'est récemment doté d'une Agence nationale de la cybersécurité ainsi que d'un fonds de soutien à la cybersécurité. Les autorités comptent encourager les Togolais à entreprendre dans ce secteur en toute sécurité. « Les habitudes ont commencé par changer, même dans les pays de la sous-région à côté de nous. Les raisons invoquées par certaines personnes qui hésitent encore à adopter ce mode de commerce électronique, c'est principalement celles de la confiance et de la peur d'être arnaquées. Mais il y a une réglementation dans le secteur du e-commerce aujourd'hui au Togo. Elle permet de rassurer les acteurs, aussi bien les opérateurs de plateformes que les utilisateurs. Donc, il faut maintenant promouvoir cette réglementation. C'est toute une batterie de lois qui constituent le cadre réglementaire du secteur », rappelle

Sitou Yibokou, directeur exécutif de Togo Pride, une association d'impact social, promoteur de la semaine du e-commerce au Togo, dont la première édition s'est déroulée en août dernier.

Pour booster le secteur du commerce électronique, les autorités envisagent en effet de mettre en place un plan stratégique de développement sur cinq ans (2022-2027). Pour y parvenir, le ministère du Commerce est en train de peaufiner des stratégies en collaboration avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) pour favoriser la mise en œuvre de projets structurants et innovants à la suite d'une étude préliminaire sur le secteur réalisée en 2018. Ce nouveau plan quinquennal consacré au développement du commerce électronique va viser, entre autres, le renforcement du cadre réglementaire et juridique, celui des capacités des différents acteurs, l'accès au financement pour les entreprises du secteur ainsi que le déploiement de la logistique.

La connectivité, un autre défi à relever

Reste l'épineuse question de l'accès à Internet. Selon la plateforme Hootsuite, environ 1,7 million de Togolais ont eu accès à Internet en 2019 pour diverses activités, y compris le commerce électronique. Malgré le succès fulgurant enregistré par le secteur du e-commerce depuis le début de la pandémie de Covid-19 dans le pays, le manque d'infrastructures ainsi que leur coût élevé demeurent un casse-tête pour les autorités. Désormais, le seul défi à relever pour booster ce secteur reste celui de l'accessibilité à la connexion Internet. Et les autorités veulent mettre le paquet d'ici à 2022. La ministre de l'Économie numérique, Cina Lawson, annonce qu'« environ 90 % de la population va accéder à Internet haut débit d'ici à 2022 et des stratégies sont définies pour atteindre ce résultat ». Insuffisants pour les acteurs du secteur. Ces derniers pensent que d'importants efforts restent à faire, notamment face au manque d'infrastructures. « Nous pensons qu'il faudra renforcer les infrastructures de communication existantes afin d'impacter positivement le secteur, veut ajouter Bertrand Aquereburu, développeur d'application. On ne pourra jamais faire de ce secteur du commerce électronique l'un des piliers de l'économie si l'intrant principal qui est Internet n'est pas accessible à tous. Les petites coopératives agricoles aimeraient bien se doter de sites Web pour atteindre leurs clients en ligne, mais le problème de la connectivité en milieu rural est une entrave au développement du secteur du e-commerce », analyse-t-il.

En Afrique de l'Ouest, le Togo n'est pas le pays le moins nanti en matière de connectivité à Internet, tant au niveau de l'Internet haut débit fixe qu'au niveau de la pénétration de l'Internet mobile. En effet, selon les autorités togolaises, le taux de pénétration d'Internet a triplé, passant de 7 %

TOGO / FLAMBÉE INQUIÉTANTE DES CAS DE COVID19 Encore 12 mois d'Etat d'Urgence sanitaire

Le gouvernement vient une fois encore d'obtenir le quitus de l'Assemblée nationale hier pour la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour douze mois. Cette mesure d'exception avait été décrétée avec effet immédiat depuis le 02 avril 2020 par le Chef d'Etat togolais Faure Gnassingbé, dans le cadre des mesures visant à freiner la propagation de la Covid-19.

La Représentation nationale réunie hier mardi 14 septembre 2021 à examiner la requête introduite par le Gouvernement à cet effet, a reconduit cette mesure afin de permettre au pays de contenir le coronavirus dont la propagation repris de la vitesse depuis quelques mois avec le variant Delta. Les députés ont répondu positivement à la sollicitation de Mme le Premier ministre Victoire Tomégah Dogbé de voir prolonger cet état d'urgence sanitaire. La pandémie à Covid19 ne fait que grimper.

Face aux députés, le Premier ministre a exposé les efforts du Togo dans la lutte contre la Covid. Elle a rappelé les motifs des dernières dispositions prises par le gouverne-



ment. 'Je voudrais lancer un appel à la population pour une adhésion massive à la campagne de vaccination. Les doses sont disponibles et nous en recevons encore de nouvelles', a déclaré mardi le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, lors de son intervention devant les députés.

Le Togo a reçu à ce jour 1,8 millions de doses (dons et acquisition). L'Etat a commandé directement 4 millions de vaccins à Johnson & Johnson pour 20 milliards de Fcfa. 450.000 togolais ont été vaccinés (première et deuxième dose) et les pouvoirs publics espèrent atteindre un million d'ici la fin de l'année. 'Il faut maintenir le cap', a martelé la cheffe du gouvernement.

Si la campagne de vaccination a atteint un rythme satisfaisant, la situation épidémiologique reste préoccupante. Raison pour laquelle l'état d'urgence sanitaire devrait être prorogé de 6 mois.

Initialement le délai envisagé était de 6 mois mais compte tenu de la gravité de la situation et en prenant en compte les avancées de la campagne vaccinale, les élus ont porté ce délai à 12 mois. Mais le gouvernement n'a pas voulu ce délai et a opté pour 6 mois.

L'adoption de ce texte marque la nécessité pour le gouvernement de disposer de l'ensemble des outils juridiques pour faire face à la situation que nous traversons. Mme le PM a dans son mot félicité les députés, appelé les togolais à un sursaut patriotique. Elle a indiqué qu'il s'agissait d'un moment important tout en incitant tout un chacun à adhérer aux mesures du gouvernement car notre salut à tous en dépend. Il faut souligner que, au cours des débats les députés ont unani-

mement salué le leadership du Cher de l'Etat Faure Gnassingbé et le fait que notre pays soit une référence dans la gestion de la pandémie. C'est ce leadership qui a permis de disposer de 1,8 millions de doses de vaccin et d'afficher nos ambitions d'atteinte de l'immunité collective. Il s'agit de prendre en compte dans ce texte le contexte incertain dans lequel nous nous retrouvons face à cette maladie et notamment avec l'apparition des variants.

Les débats ont été houleux. Et comme on peut le voir, ce n'est pas une assemblée qui vote juste ce qu'on lui dit. Il est important de se dire que sur un sujet aussi important c'est bien qu'on ait de long débats entre responsables et que même parfois on soit amené à aller mieux se préparer. C'est pour cela qu'il y a eu deux suspensions de séances pour s'accorder et trouver un terrain d'entente

Il faut rappeler que c'est le mardi 16 mars 2021 que les députés avaient autorisé le gouvernement à proroger la mesure pour la quatrième fois.

« Ce que nous constatons, c'est qu'il y a une multiplication par quatre du nombre de cas actifs avec plus de 5 mille malades. Le nombre de décès ne fait qu'augmenter, en juin nous avons eu 4 décès, en juillet 22 décès et en août 33 décès. Nous avons enregistré pratiquement plus du tiers des décès entre juillet et août. Donc la situation actuelle sur le plan épidémiologique est grave, elle est préoccupante, elle est d'une extrême gravité parce que nous avons actuellement la saturation de toutes les structures de santé. Toutes les mesures ont été proposées, des mesures les plus fortes aux mesures générales pour pouvoir contrôler très vite cette situation qui devient un peu alarmante. », a expliqué Prof Didier Koumavi Ekouévi, président du Conseil scientifique lors d'une rencontre la semaine dernière avec le Premier Ministre.

Concrètement, la mesure habilite le Président de la République à légiférer par ordonnances, assumant ainsi pour certaines raisons dont la célérité dans la prise des décisions nécessaires pour gérer la pandémie, la fonction dévolue en principe à l'Assemblée nationale.

Après le vote Mme le Premier ministre a indiqué que le gouvernement reste mobilisé pour poursuivre et renforcer les mesures et s'assurer de leur effectivité, faire l'évaluation et proposer des ajustements. En outre Le Gouvernement entend poursuivre la communication et la sensibilisation. Notre pays a montré qu'on peut réaliser de grandes choses même en pleine pandémie et pour préserver nos acquis nous devons avoir un sursaut patriotique et nous appelions tout le monde à adhérer massivement à la vaccination et au respect des mesures barrières. Je suis sûr que nous réussirons le pari sous le leadership du PRA.I.a fait comprendre Mme Dogbé.

A.I.

RÉAMÉNAGEMENT AU SEIN DE L'ARMÉE : Le Colonel Kodjo Amana prend la tête de la gendarmerie

Le corps de la Gendarmerie nationale a un nouveau directeur général. Il s'agit du colonel Kodjo Amana nommé lundi 13 septembre 2021 en remplacement du colonel Massina Yotrofeï en poste depuis 2014.

Jusqu'à présent commandant de la force spécialiste anti-covid-19 devenue Groupe mixte, Colonel Kodjo Amana aura pour mission la direction, le commandement, l'administration, le soutien et le contrôle de l'ensemble des formations et organismes de la gendarmerie nationale (GN). Corps d'élite, la GN est la première force militaire au Togo après la colonisation. Elle est aujourd'hui une institution républicaine qui joue un rôle prépondérant dans le maintien de la sécurité et l'ordre public. Ses missions sont de veiller à la sûreté et à la sécurité publiques, d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois, et de participer à la défense de la nation. Aussi, elle exécute spécialement les missions de police administrative, de police judiciaire et de police militaire dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur sous la tutelle du ministère des armées. Selon la loi de programmation militaire 2021-2025, 3000 nouvelles recrues rejoindront ses rangs. Sur la même période, sa dotation en équipements sera augmentée de 10 véhicules blindés à roues, 40 camions poids lourds, 2 vedettes rapides, 2 embarcations, 200 postes radios et 6 fourgons de maintien de l'ordre.

Général Komlan Adjitowou, chef d'Etat-major particulier du président Faure Gnassingbé depuis le 8 octobre 2020 a, quant à lui, été nommé lundi 13 septembre 2021, inspecteur général des Forces armées togolaises (FAT). Il sera secondé par le désormais ex-directeur général de la Gendarmerie nationale, Colonel Massina Yotrofeï en qualité d'adjoint. Les décrets de nomination ont été signés du chef de l'Etat sur proposition de la ministre des armées.

Conseiller à la défense du chef de l'Etat togolais, Général Adjitowou, ancien chef d'état-major adjoint des forces armées togolaises est diplômé de l'École militaire de Saint-Cyr en France.

A la présidence de la République, Général Komlan Adjitowou est le chef du cabinet militaire et succède au Colonel Awoki Panassa nommé janvier 2020, ambassadeur du Togo au Ghana.

Le Général Komlan Adjitowou, nouveau chef d'Etat-major particulier du président Faure Gnassingbé avait pris fonction un jeudi 8 octobre 2020.

Missions

Conseillers permanents du ministre, les inspecteurs généraux remplissent des missions d'étude, d'information et d'ins-

pection auprès des états-majors, de la Délégation générale de l'armement (DGA) et de la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), en matière de doctrine générale d'emploi et d'organisation.

Ils portent notamment leur attention sur l'aptitude des forces armées à mener des opérations interarmées.

Ces missions et, le cas échéant, les modalités de leur accomplissement sont fixées par le ministre de la Défense, éventuellement sur proposition du chef d'Etat-Major des armées, du Délégué général pour l'armement, des chefs d'état-major de chacune des armées ou du directeur général de la gendarmerie nationale.

Agissant, individuellement ou collectivement, suivant les directives du ministre, ils tirent les enseignements des inspections des forces, services et établissements ainsi que des manœuvres et exercices nationaux ou interalliés.

Ils rendent compte au ministre de leurs constatations et lui font toutes propositions utiles. Sur décision du ministre, leurs rapports peuvent être communiqués au chef d'Etat-Major des armées, au délégué général pour l'Armement, au chef d'état-major de l'armée intéressée, au directeur général de la gendarmerie nationale.

T.B.

POLICE DE PROXIMITÉ : Devoirs des forces de l'ordre et de sécurité et les obligations des populations

Quatre (04) années après sa mise en œuvre, les acteurs impliqués notamment les populations peinent encore à comprendre les rouages...

Quatre (04) années après sa mise en œuvre, les acteurs impliqués notamment les populations peinent encore à comprendre les rouages de ce concept innovant. Il s'agit de l'initiative dénommée « Police de Proximité ». Celle-ci est portée par le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.

La police de proximité, de quoi s'agit-il concrètement ? Comment et sur quelles bases fonctionne ce concept ? Quelles sont les avantages pour la population ? Quelles attitudes devrait-elle adopter ? Des éléments de réponses ont été donnés par le Commissaire Principal de police Assih Eloyani et l'Adjudant de Police Agban Abiré. C'était dans l'émission "A l'écoute de la police" sur les antennes de Radio Lomé.

Mieux comprendre la police de proximité

La Police de Proximité est une initiative parmi tant d'autres qui favorise donc les actions de prévention et la recherche de solutions durables aux causes de l'insécurité au Togo. C'est un mode de fonctionnement qui prend en compte la demande de sécurité exprimée par la population.

Dans le cadre de la police de proximité, souligne le commissaire principal, la police nationale peut être amenée à faire usage de la force, afin de faire

respecter l'ordre public ainsi que l'application des lois de la République.

L'accessibilité du policier est le principal caractère de ce concept et se traduit par plusieurs choses. Il y'a, entre autres, l'implantation rapprochée des unités de police, des commissariats de police, des postes de police ainsi que des unités d'interventions.

Police de proximité au Togo, devoirs des forces de l'ordre et de sécurité

Selon le commissaire principal, Assih Eloyani, l'initiative du ministère de la Sécurité vise à réduire la distance que doit parcourir les populations pour se rendre dans les unités de police. Aussi, l'accessibilité se manifeste par le bon comportement, le bon accueil et la courtoisie que les agents doivent réserver à la population qui sollicite les services ou visite les postes de police.

Dans le cadre de la police de proximité, la police nationale doit être attentive aux sollicitations du public afin de lui venir en aide en temps réel. La proximité, indique le commissaire Assih, se traduit aussi par la multiplication des opérations de police notamment les patrouilles de proximité.

« Au cours de celle-ci, la police se rapproche véritablement de la population. Elle passe par exemple d'une maison à une

autre, d'une boutique à une autre afin d'échanger avec la population sur ses besoins de sécurité et justement lui apporter cette sécurité », a-t-il expliqué.

Contrairement à ses collègues, le policier de proximité doit aider, informer, secourir et protéger de façon professionnelle en toute intégrité, loyauté et transparence. Pour ce faire, il doit se rendre dans les hameaux, les lieux les plus éloignés, qui puissent se trouver dans sa zone de compétence. Ceci, dans le but d'atteindre les gens dans leurs maisons, leurs lieux de travail ou de réjouissance.

Mise en œuvre de la police de proximité, les obligations des populations

D'après les explications livrées par le commissaire principal, le concept de « Police de Proximité » se révèle comme un partenariat entre la police et les populations. Naturellement, comme tout contrat, il y'a des clauses pour chaque partie.

De ce fait, la population a pour obligation d'informer constamment les forces de police et de défense sur tout ce qui se passe dans son milieu. « Elle doit continuellement les informer sur les faits, les individus suspects et les comportements inhabituels qui sont constatés dans son milieu de vie, de travail ou de réjouissance ».

Selon le commissaire Assih, le citoyen doit faire en sorte que

Suite à la page 6



#CQFS

Il est institué pour les commandes publiques, un quitus fiscal et une attestation de régularité fiscale. Ces actes sont exceptionnellement soumis à l'apposition d'un timbre fiscal de 500F.



FORMATION EN JOURNALISME ET EN COMMUNICATION

20 ANS D'EXPÉRIENCE AU SERVICE DU PROFESSIONNALISME DES MÉDIAS

DEVENEZ

- Journalistes Radio, Télé, Presse écrite, en ligne,
- Journalistes Reporters d'Images,
- Animateurs, Producteurs Radio,
- Télé,
- Patrons de presse ;
- Chargés de communication et de relations publiques.

ESTAC prépare en Master Licence et BTS.

RENTREE ACADEMIQUE 2021 – 2022

1

Vous êtes bacheliers, vous rêvez devenir Journalistes Reporters d'Images (JRI), journalistes radio, télé, presse écrite et en ligne, grands reporters, chargés de communication et de relations publiques, l'École Supérieure des Techniques et Arts de la Communication (ESTAC), première école privée de journalisme au Togo vous offre une formation de qualité avec des enseignants expérimentés venant du monde universitaire et des médias.

ESTAC prépare en Masters Licence et BTS.

Les inscriptions se poursuivent au sein de l'établissement.

Pour tout renseignement appeler ESTAC

2

Vous êtes bacheliers, vous rêvez devenir Journalistes Reporters d'Images (JRI), journalistes radio, télé, presse écrite et en ligne, grands reporters, chargés de communication et de relations publiques, l'École Supérieure des Techniques et Arts de la Communication (ESTAC), première école privée de journalisme au Togo vous offre une formation de qualité avec des enseignants expérimentés venant du monde universitaire et des médias.

ESTAC prépare en Master Licence et BTS.

Un concours de bourse sera organisé dans l'enceinte de l'établissement le samedi 2 Octobre 2021 à 08h00

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER

Tél : (+228) 91 82 21 01 | 90 18 98 92

E-mail : estactogo@gmail.com

ESTAC ; sise à Agoè Cacaveli, Rue Ayassor, non loin de la Cour d'Appel de Lomé.

Courtes contre la montre

«Les femmes sont aux manettes»

«Encourager le potentiel féminin dans chaque sphère de notre société contribue à réduire les inégalités et à assurer une égalité de chances à nos filles, nos sœurs, nos mères. Elles ne peuvent rester en marge du développement», tweetait le Chef du parti Unir, Faure Gnassingbé, lors de la journée internationale de la femme. Ce n'est pas qu'un vœu pieux mais une réalité. Le Togo affiche aujourd'hui le plus fort ratio de femmes dans les instances de décisions au monde. Le constat est fait par les organismes et institutions internationales. Dans sa publication du 09 septembre dernier, le portail en ligne allemand Statista démontre que le Togo est le seul pays au monde où les femmes occupent le plus des fonctions dirigeantes. En 2020, 70% des femmes sont aux manettes au Togo selon les données fournies par International Labor Organisation (ILO). Il est suivi de la Russie (46%), la Suède (42%). La France est en 6ème position avec 36% de femmes aux commandes. Dans la réalité, cet exploit est dû aux actions et aux réformes impulsées par le Distingué Militant dans sa vision pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le point d'orgue de cette volonté est la nomination d'une femme au poste de Premier Ministre en la personne de Victoire TOMEGA-DO-GBE. Bien avant, il est à observer que restés longtemps, le terrain de prédilection des hommes, de nombreux postes stratégiques ont été occupés pour la première fois par des femmes au Togo. C'est le cas par exemple de la Présidence de l'Assemblée Nationale, du Secrétariat Général de la Présidence. Un pas historique si on considère que sur les treize (13) femmes actuellement cheffes de gouvernement dans le monde, seulement trois (03) sont en Afrique. Mais au Togo, les femmes n'investissent pas que les postes clés pour la cosmétique ou l'esthétique politique. Le Distingué Militant a initié plusieurs lois qui obligent les partis politiques à favoriser la participation des femmes au développement. C'est le cas par exemple lors des dernières élections législatives où la caution des candidates a été réduite de moitié par rapport aux hommes.

Sur le ring !

La Chaîne de télévision du groupe NEW WORLD TV basée au Togo soutenue par la fédération internationale de football association intente une action en justice contre le groupe Canal+, filiale de Bolloré. L'action en justice fait suite à la reprise entre le 1er et le 7 septembre 2021, sur le bouquet Canal +, des chaînes étrangères qui disposent des droits African Qualifiers limités à leurs propres territoires. Le 1er septembre 2021, en effet, plusieurs chaînes de télévisions à savoir RTS1, Gabon24, Gabon TV et la TVT ont diffusé les compétitions sportives sur Canal+ Afrique alors qu'il n'en avait pas le droit. Et pour récidiver, les chaînes comme RTB, Mauritanie TV, La 3, la RTI 1 et la CRTV ont également été relayées par Canal + pendant la retransmission des matchs de qualification de la coupe du monde Qatar 2022. Alors que, la chaîne de télévision togolaise, New World TV, qui n'émet pas sur les bouquets Canal+ est détentrice des droits de diffusion des African Qualifiers dans les pays de l'Afrique francophone subsaharienne. Et pour que justice soit rendue, une action judiciaire est déclenchée par le Groupe togolais NEW WORLD TV qui a eu un appui de la FIFA. « Selon nos informations, le Legal département de la FIFA a été particulièrement stupéfait de la publicité que le groupe français a faite sur sa page Facebook au Togo et s'est jointe à l'action engagée par le Groupe togolais NEW WORLD TV contre Canal+ », avait écrit nos confrères de Togo Réveil. L'affaire suit son cours mais la direction du groupe togolais reste confiante.

Frais parallèles ?

Pour le compte de l'année scolaire 2021-2022, les frais de scolarité sont gratuits dans l'enseignement secondaire. Mais les frais parallèles restent une préoccupation pour plusieurs. A ce sujet, le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat donne des directives aux chefs d'établissement. Dans une note diffusée lundi, Prof Dodzi Kokoroko affirme recevoir, de manière récurrente, que des chefs d'établissement perçoivent des frais supplémentaires, au-delà des plafonds des frais parallèles normalement fixés. « En conséquence, je rappelle que seuls les frais parallèles tels que fixés, peuvent être perçus sur autorisation préalable du ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, et par délégation, des structures éducatives déconcentrées », a-t-il dit. Pour le ministre, aucun chef d'établissement ne doit exiger d'un parent d'élève, le paiement de frais supplémentaires ou spéciaux pour l'inscription aux examens. De même qu'en ce qui concerne l'achat de tables-bancs, de fournitures, de matériels ou pour tout autre besoin. Prof Kokoroko urge les directeurs régionaux, les chefs d'inspection, les inspecteurs et les parents d'élèves à veiller au respect strict de la présente note et à en signaler toute violation. « Tout contrevenant aux dispositions de la présente note de service s'expose à la rigueur des sanctions en vigueur », a-t-il averti. En rappel, les frais parallèles fixés normalement s'élèvent à 3000 FCFA pour le premier cycle du secondaire (Collège), et 5000 FCFA pour le second cycle du secondaire (Lycée) des enseignements général et technique

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Bertine ADJAHU | +228 90 36 97 10

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



PROBLÈME DE LOGEMENT

Abus dans les locations et exigence exagérée des avances sur loyer

Un véritable calvaire pour les locataires à Lomé

Avoir un abri ou un toit sous lequel vivre ou entreprendre une activité, devient de plus en plus difficile dans la capitale Togolaise. Les loyers dans les locations flambent depuis plusieurs années. Pour louer une chambre, ou une simple pièce, les propriétaires exigent, généralement un an voire deux ans de loyer d'avance. Ce phénomène, devenu un commerce pour bon nombre de ces propriétaires, rend difficile l'accès au logement.

Dans plusieurs maisons de location à Lomé, les loyers, que ce soit, des commerces, des bureaux et des habitations, flambent depuis plusieurs années. Cela est devenu un phénomène lié à la loi de l'offre et de la demande et les propriétaires font aujourd'hui la pluie et le beau temps en imposant aux locataires des conditions à la limite de la légalité.

Les témoignages

Selon Kossi, un locataire rencontré à Adéwui lors de nos investigations, cette situation accentue le problème de logement dans le pays et ce sont souvent les pauvres qui en sont victimes. « Ce n'est plus facile de vivre à Lomé. Le coût des loyers dans les locations est devenu un casse-tête pour tous les Togolais. Si on n'a pas assez de moyens, on ne peut pas avoir accès à une chambre à louer. », a-t-il souligné. Amivi, une autre locataire, pour sa part, le phénomène prend surtout de l'ampleur dans le centre-ville et tend aussi vers les milieux périphériques. « Cet état de chose est constant surtout dans le centre-ville et aussi dans certains quartiers de Lomé. Cela tend également vers ses périphéries. Dans les quartiers comme Dékon, Adéwui, Tokoin, Agbalépédo, GTA et autres, les loyers d'une pièce, dans la plupart des cas, sont compris entre 8000F.CFA et 10000F.CFA. Ceux, entre 7000 et 6000F.CFA sont considérés comme une chance. », a-t-elle déclaré avec amertume.

En effet, outre les quartiers populaires situés dans les zones périphériques et insalubres de Lomé, où les habitations à matériaux précaires accueillent des familles entières au prix de 5.000 à 6.000 FCFA, la pièce ou d'anciennes constructions non crépées à 25.000 FCFA les deux pièces, la cherté du loyer constitue le souci quotidien de nombreux habitants. La rareté des terres et la hausse du prix des loyers au centre-ville renvoie les populations vers les cités de la périphérie, où le prix des parcelles et des loyers est moins élevé. Cependant, le coût du loyer, n'étant régi par aucune disposition réglementaire, subit, lui aussi, la loi de l'anarchie. Dans les quartiers périphériques, il est aussi noté nettement cette augmentation des loyers car si dans le temps, ou du moins tout dernièrement dans les années 90, les loyers étaient en dessous de 6000F.CFA, maintenant, ce n'est plus le cas. Ils connaissent une augmentation qui tend déjà à rejoindre ceux du centre-ville et les autres quartiers de la capitale.

Pour Patric, un jeune locataire et fonctionnaire dans une institution de la place, ce qui est encore déplorable, c'est l'état de certaines habitations qui, malgré leur précarité, ont des coûts élevés. « Oh

! Si vous voyez certaines de nos locations, ça fait pitié. Elles sont précaires, il n'y a même pas d'eau ni de toilettes mais leur coût est élevé. Dans certains quartiers de Lomé, par exemple, l'habitat est dominé par les maisons à un seul niveau entouré d'un mur de clôture et regroupées autour d'une ou plusieurs cours à l'intérieur d'une seule concession. Au milieu de celle-ci, quelques zones marquées par des types d'habitat caractéristiques de couches sociales plus affirmées, constitués des zones d'habitat planifiées des années 1960. » a-t-il affirmé avant d'ajouter avec indignation « la preuve, vous-même, vous voyez là où j'habite. L'état de la maison n'est pas bon. D'ailleurs la construction des chambres est de l'ancienne époque. Les chambres sont en ce qu'on appelle communément « face me, i face You ». On manque de bonne condition ici, mais le propriétaire s'en fiche pas mal. Tout ce qui l'intéresse c'est son loyer à la fin du mois. »

En dehors de ce que vient d'affirmer Patric, il est à noter que dans ces mêmes zones, les nouvelles constructions avec des commodités modernes varient de 20.000 et 30.000 FCFA pour une chambre salon et de 50.000 à 60.000 FCFA les deux chambres salon. Les quartiers modernes, dont les habitations remplissent les normes de confort à la mode, ne sont accessibles qu'à ceux qui sont capables de payer 35.000 à 40.000 FCFA pour les deux pièces et 80.000 à 100.000 F.CFA pour les deux chambres salon. A cela s'ajoute le problème des démarcheurs qui exigent des commissions car l'acquisition d'un logement à Lomé est de plus en plus l'affaire des agences immobilières ou des démarcheurs ambulants qui sont, dès fois, de mauvaise foi en entraînent encore plus leurs clients dans la boue.

Que faire alors face à ce problème?

Ce qu'il faut souligner c'est que l'abus des loyers devient un réel problème de logement pour les citoyens togolais, d'autant plus que la condition de vie d'un Togolais lambda est aujourd'hui très misérable. Il lui est difficile de trouver de quoi se nourrir et voire payer des loyers. A cela s'ajoute un flou artistique concernant les baux. On se demande pourquoi les propriétaires aiment tant augmenter les loyers. Difficile à répondre, mais la seule chose à retenir, est que les loyers des locations se basent sur certains principes. Et pour cela, il va falloir des dispositions de réglementation régissant le coût de loyer au Togo. Certes, les autorités togolaises entendent disposer d'une législation très stricte fixant les obligations des parties (locataires et propriétaires) afin d'éviter les abus. Mais il faut que cette loi soit rapidement adoptée



pour que le Togolais ait enfin accès facile au logement et que ces propriétaires qui font aujourd'hui la pluie et le beau temps en imposant aux locataires des conditions à la limite de la légalité soient ramenés à l'ordre. Trop c'est trop, l'abus des loyers est un réel casse-tête pour les Togolais. Lorsqu'on interroge les propriétaires de maison, ils se justifient par le fait que les matériaux de construction coûtent de plus en plus chers.

L'appel de la LCT

Dans un communiqué, la LCT (Ligue des consommateurs du Togo) avait déjà appelé les députés à se saisir d'urgence du problème de l'immobilier et réclamé une loi réglementant le secteur de l'habitation et de la location au Togo.

Des avances sur loyer exorbitantes allant jusqu'à un an voire au-delà, des coûts de location très élevés au dépend de leurs concitoyens, des conditions très contraignantes... Au Togo, l'immobilier est marqué par la toute-puissance des propriétaires, faute de régime juridique encadrant ce secteur.

« Cette situation donne lieu à des abus et escroqueries des prétendus agents immobiliers (démarcheurs ambulants). De même, le montant des avances sur loyer reste trop élevé ; il n'existe aucun plafond en la matière au Togo. Ce qui complique davantage la situation des locataires », relève la Ligue des consommateurs Togolais.

Devant ce désordre, la LCT appelle « le gouvernement à prendre des dispositions pour réglementer le coût du loyer au Togo. Elle interpelle les députés qui sont censés alléger les besoins sociaux des Togolais en apportant des solutions idoines en termes de législations, à agir d'urgence pour que le secteur de l'habitation et de la location soit réglementé ».

L'immobilier est un secteur social important dans une nation, indique le communiqué signé Emmanuel Sogadji, président de la LCT

Mais depuis, rien n'est fait. Les propriétaires d'immeubles continuent de faire la loi. Ils fixent les prix de loyer à leur guise et personne n'arrive à crier haro ni lever le petit doigt pour arrêter l'hémorragie.

Le gouvernement va plafonner la caution du loyer

L'Etat togolais sera désormais regardant dans le processus de logement dans le pays. Jeudi, le gouvernement réuni en Conseil des Ministres a examiné un projet de décret portant réglementation de la caution, de la garantie de loyer et du bail d'habitation. L'Etat jouera ainsi le rôle d'arbitre entre les propriétaires de la maison et les locataires.

Selon le communiqué sanctionnant le conseil des ministres, ce projet de décret a pour objet de plafonner la caution et la garantie de loyer et de fixer les procédures

relatives au bail d'habitation. « Face aux difficultés d'accès au logement liées notamment à la faiblesse de l'offre de logements qui entraîne des spéculations, il est apparu nécessaire de mieux encadrer ce secteur », a précisé le Conseil.

D'après le porte-parole du gouvernement, Prof Akodah Ayewouadan, ce projet ne vise pas à opposer le propriétaire et le locataire, mais il veut tout simplement réglementer un secteur qui a besoin de l'intervention du législateur.

« Dès lors que le texte est finalisé, son effectivité sera assurée par des dispositifs adéquats. S'il advenait que l'un des parties (propriétaire ou locataire) refuse de respecter les dispositions qui y sont contenues, il est souhaité qu'ils tentent d'abord un règlement à l'amiable et ensuite un règlement judiciaire s'ils n'arrivent toujours pas à s'entendre », a renchéri le ministre de la communication et des médias.

Sur le coup, le Conseil a instruit pour la poursuite des analyses et consultations afin de finaliser les propositions pertinentes de faciliter l'accès des compatriotes et notamment les plus vulnérables aux logements.

A.I.

Suite de la page 2

en 2016 à 21 % en 2019. Néanmoins, Togocom, le principal fournisseur d'accès Internet jadis public et récemment privatisé, maintient sa domination en termes de parts de marché sur la fourniture d'accès à l'Internet, mais la qualité du service offert reste désirable. L'essor du secteur du commerce électronique commence par attirer des sociétés étrangères spécialisées du secteur à l'instar du groupe français Majorel, qui vient de s'implanter au Togo.

Mais l'arrivée d'une concurrence étrangère servira-t-elle davantage ce secteur ? Pour l'heure, les experts réunis lors de la première édition de la semaine du e-commerce, tenue dans la capitale togolaise du 16 au 29 août dernier, préconisent plutôt une collaboration entre les différents acteurs afin de bien poser les jalons pour amorcer la période post-Covid-19. Car, si la notoriété du commerce électronique à travers le monde n'est plus à faire, surtout avec la crise sanitaire actuelle, le secteur, lui, commence à peine à se structurer au Togo.

Suite de la page 3

la police nationale dispose, en temps, l'information afin de prévenir l'insécurité ou organiser rapidement la riposte appropriée contre un fait d'insécurité. « La population doit écouter sa police et être attentive aux conseils qui lui sont donnés pour se prémunir contre les faits d'insécurité et contribuer ainsi à la préservation de la paix », a-t-il souligné.

Les populations sont notamment invitées à informer la police des événements heureux. Puisqu'explique le commissaire, une manifestation festive qui n'est pas convenablement gérée peut occasionner des incidents.

« Pour finir, il faut retenir que la police de proximité met la population au cœur de l'action policière. C'est pourquoi le gouvernement togolais mise sur le concept de police de proximité afin d'atteindre les objectifs du mieux-être et préserver la paix surtout dans une sous-région menacée par le terrorisme », a-t-il conclu.

Dans le cadre de la Police de Proximité, chaque agent des forces de l'ordre et de sécurité et chaque citoyen doivent apporter sa contribution pour à la préservation de la sécurité au Togo.

CONSEIL DE L'ENTENTE : Les Ministres de la Sécurité et des Frontières dressés contre les «Fake news»

Les Ministres de la Sécurité et des Frontières du Conseil de l'Entente ont tenu ce vendredi 10 septembre 2021 dans la capitale ivoirienne leur première session extraordinaire de la réunion annuelle, sous la présidence du Général de Brigade Damehame Yark, Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile de la République Togolaise. A cette assise, les Ministres ont souligné la diversité des cadres institutionnels et la nécessité pour les Etats membres, de disposer d'une législation spécifique à la désinformation sur les réseaux sociaux.

COMMUNIQUE FINAL DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA REUNION ANNUELLE DES MINISTRES EN CHARGE DE LA SECURITE ET DES FRONTIERES

Les Ministres en charge de la Sécurité et des Frontières du Conseil de l'Entente ont tenu, le vendredi 11 septembre 2021 à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, la première session extraordinaire de leur Réunion Annuelle, sous la présidence du Général de Brigade Damehame Yark, Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile de la République Togolaise.

Cette première session extraordinaire de la Réunion Annuelle a eu pour thème : « Mutualisation des moyens de lutte contre la désinformation sur les réseaux sociaux ». Elle a enregistré la participation des délégations des cinq (05) États membres du Conseil de l'Entente à savoir la République du Bénin, le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire, la République du Niger et la République Togolaise.

La Réunion Annuelle a examiné les points inscrits à l'ordre du jour et a abouti aux conclusions suivantes :

Sur l'état des lieux de la problématique de la désinformation sur les réseaux sociaux

Les Ministres en charge de la Sécurité et des Frontières du Conseil de l'Entente ont pris connaissance et approuvé les constats qui ont émergé des contextes nationaux relatifs à la désinformation sur les réseaux sociaux notamment l'expansion de fausses informations ou « fake news » qui deviennent de plus en plus un danger manifeste pour les sociétés tant au niveau de la sécurité que de la cohésion sociale ainsi que la complexité de la lutte contre ce phénomène.

Ils ont noté que les contextes nationaux sont similaires et qu'aucun État membre n'échappe à cette vague de fausses informations qui sont abondamment utilisées et constituent une menace pour la paix sociale. Ils ont salué la diversité des mesures prises par les États pour lutter contre ce phénomène de désinformation.

Sur les moyens de lutte contre la désinformation sur les réseaux sociaux

Les Ministres en charge de la Sécurité et des Frontières du Conseil de l'Entente ont noté avec satisfaction que tous les États membres ont pris en compte cette problématique

de la désinformation sur les réseaux sociaux dans leur ordonnancement juridique pour réguler l'activité numérique et réprimer la cybercriminalité ainsi que la désinformation à travers l'espace cybernétique. Les Ministres ont souligné la diversité des cadres institutionnels et la nécessité pour les États membres, de disposer d'une législation spécifique à la désinformation sur les réseaux sociaux. Ils ont recommandé de porter cette dynamique à l'échelle communautaire à l'effet de disposer d'un cadre juridique harmonisé de lutte contre la désinformation sur les réseaux sociaux.

Les Ministres en charge de la Sécurité et des Frontières du Conseil de l'Entente ont mis en exergue et salué la diversité des outils de lutte contre la désinformation sur les réseaux sociaux. Ils ont souligné la nécessité d'un partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres.

Les Ministres ont salué la contribution remarquable de la Direction de l'Informatique et des Traces Technologiques (DITT) dans la lutte contre la cybercriminalité et la désinformation sur les réseaux sociaux en Côte d'Ivoire. Ils ont identifié cette expérience ivoirienne comme le modèle de référence pour les autres États membres. A l'issue des échanges, la Réunion Annuelle des Ministres en charge de la Sécurité et des Frontières, en sa première session extraordinaire du 11 septembre 2021, a adopté plusieurs recommandations à court et à moyen termes à l'endroit des États membres et du Conseil de l'Entente pour renforcer la lutte contre la cybercriminalité et la désinformation sur les réseaux sociaux. Les Ministres ont appelé les États membres à renforcer la coopération policière et judiciaire dans le cadre de cette lutte.

Les Ministres ont témoigné leur reconnaissance et leur profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, au Gouvernement et au peuple ivoirien pour l'accueil chaleureux réservé aux délégations ainsi que les excellentes commodités mises à leur disposition pour leur séjour.

FLAMBÉE DES CAS COVID : A la suite des échanges entre le Premier Ministre et les acteurs impliqués le gouvernement a durci le ton

Le Togo connaît ces dernières semaines une nouvelle vague de contaminations au coronavirus marquée par la circulation du variant Delta. Face à cette situation alarmante, Mme le Premier Ministre, Victoire Tomégah-Dogbé a présidé ce mardi 7 septembre 2021 à la Primature, une réunion avec les acteurs impliqués dans la gestion de la riposte pour partager la situation avec eux et penser aux mesures fortes à prendre pour freiner l'évolution de la pandémie.

Cette réunion inclusive a rassemblé autour de Mme le Premier Ministre, des membres du Gouvernement, du Conseil scientifique, des préfets, maires, leaders religieux, chefs traditionnels et forces de l'ordre et de sécurité. Objectif, présenter la situation de la pandémie à la Covid-19 au Togo.

«Ce que nous constatons, c'est qu'il y a une multiplication par quatre du nombre de cas actifs avec plus de 5 mille malades. Le nombre de décès ne fait qu'augmenter, en juin nous avons eu 4 décès, en juillet 22 décès et en août 33 décès. Nous avons enregistré pratiquement plus du tiers des décès entre juillet et août. Donc la situation actuelle sur le plan épidémiologique est grave, elle est préoccupante, elle est d'une extrême gravité parce que nous avons actuellement la saturation de toutes les structures de santé. Toutes les mesures ont été proposées, des mesures les plus fortes aux mesures générales pour pouvoir contrôler très vite cette situation qui devient un peu alarmante.», a dit Prof Didier Koumavi Ekouévi, président du Conseil scientifique.

Il s'agira selon lui, des mesures que le Gouvernement devra prendre et qui doivent durer entre deux et trois semaines pour avoir une cassure de la courbe épidémique pour faire diminuer le nombre de cas observé actuellement et booster aussi la campagne de vaccination en cours dans le pays.

Préfets, maires, leaders religieux et chefs traditionnels marquent leur adhésion aux mesures qui seront prises pour le bien de tous. Ils s'engagent à poursuivre les sensibilisations pour amener les populations à respecter les mesures barrières et à se faire vacciner.

«Nous voudrions également préciser que l'heure est grave et inquiétante. Nous les chefs traditionnels, nous sommes interpellés pour redoubler d'ardeur dans nos actions de sensibilisation après cette réunion. Nous avons proposé une série d'activités que nous allons mener en vue de sensibiliser nos concitoyens d'abord au respect des mesures barrières et surtout, les inviter à aller se faire vacciner. Nous avons compris que c'est par la vaccination que nous pouvons réduire la contamination et les chefs traditionnels doivent

se mettre en rang de bataille pour que la sensibilisation à l'endroit de nos populations soit pédagogique pour la prise de conscience de nos populations pour aller se faire vacciner et également respecter les mesures barrières.», a confié Togbui Dzidzoli Mawuto Detu X, chef de canton d'Aflao-Gakli et président des chefs traditionnels de la préfecture du Golfe et de la Région Maritime.

Dans son mot introductif, Mme le Premier Ministre a salué le leadership du Président de la République dans la gestion de cette pandémie qui vaut à notre pays de figurer sur la liste des 15 meilleurs pays qui ont réussi jusqu'ici la riposte contre la Covid-19. Face à la recrudescence des cas et des décès, elle a appelé tous les acteurs à se ressaisir, à renforcer l'application des mesures barrières et à remobiliser les populations pour la mise en œuvre efficace de ces mesures pour freiner la pandémie et renverser la courbe.

Au lendemain de ces échanges et suite à l'amer constat sur la flambée exponentielle des cas, le gouvernement a décidé des mesures urgentes pour un mois. Fermeture de plus de 200 grands bars, les lieux de cultes et autres a été l'importante décision sans oublier le respect des mesures barrières édictées dès les premières heures de la pandémie.

L.M

BTP: EBOMAF renforce les capacités de ses agents sur la sécurité et la santé sur les chantiers

Du 25 au 27 août derniers, à la base-vie d'Adidogomé à Lomé, l'entreprise Bonkougou Mahamadou et Fils, EBOMAF, préoccupée par la sécurité et la santé sur ses chantiers de ces employés a initié une formation avec l'encadrement de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), sur la Législation en sécurité et santé au Togo ; Rôle et fonctionnement du Comité sécurité et santé au travail (CSST), Démarches d'analyse des risques, Analyse des accidents de travail par la méthode de l'arbre des causes.

Ces thématiques ont permis au cours de trois (03) jours de formation assurée par une équipe mixte de la CNSS, de l'Inspection du Travail et d'un médecin du travail du ministère de la Santé, bref de personnes avisées, d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face aux exigences de l'heure.

Selon les formateurs parmi lesquels l'inspectrice du Travail, Mme Philippine Bélougou, ont notamment insisté sur la sensibilisation des employés sur les comportements à proscrire pour éviter les accidents de travail et prodigué des conseils utiles pour la bonne marche du Comité sécurité et santé au travail. Une sortie de terrain a été organisée, à l'issue de la séance théorique, pour mieux évaluer la compréhension des modules par les participants.

Cette formation vise à recycler le personnel sur les enjeux environnementaux et mondiaux du secteur de BTP, de les outiller sur les questions primordiales de sécurité et santé sur les chantiers, bref de renforcer leurs capacités sur ces problématiques.

Le message est manifestement



passé et les participants ont acquis de meilleures connaissances sur la prévention des risques, à en croire le Président du CSST, Yentchablé Kamptabé : «Le Comité maîtrise désormais les approches pour convaincre les collègues à respecter les consignes de sécurité et aussi pour exposer à l'employeur les mesures pour améliorer la sécurité sur le chantier».

Cette session est le second round des formations initiées par le Groupe EBOMAF au profit de ses CSST - EBOMAF en dispose de deux (02) dont l'un pour son chantier Nord et l'autre pour le Sud

et notamment l'axe routier Lomé-Kpalimé - et agents en général, en collaboration avec la Caisse nationale de sécurité sociale. La première a été organisée au profit du CSST Nord en avril 2021. La série de formations sur la sé-

curité et la santé au travail vient en complément de celles de quart d'heure organisées chaque lundi par les responsables Hygiène Sécurité et Environnement depuis le lancement des travaux du projet Lomé-Kpalimé.

Cet acte est de se conformer à la législation en matière de sécurité et santé au travail dans tous les pays où preste EBOMAF et est un principe sacro-saint du PDG Mahamadou Bonkougou. Un sujet qu'il a particulièrement encouragé, dont l'installation des CSST sur les différents chantiers de l'entreprise.



**POUR VÉRIFIER TON IDENTITÉ ET
FAIRE TA RÉGULARISATION DEPUIS
CHEZ TOI, APPELLE LE 848**



*L'identification en ligne est soumise à conditions.
La durée d'attente peut être longue aux heures
d'affluence*

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg
  



**PAYEZ VOS FACTURES, CEET, TDE
ET BIEN PLUS SANS VOUS DÉPLACER !**



Distributeur Officiel BTCL en Mobile Money
TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg
  